

**Conseil Municipal de MESSY**  
**Le 11 avril 2019**

**Présents :**

Mesdames N.AFONSO, M.QUEROU, M-C.JOLLY, M.I.BERTRAND, S. LOISEAU, S. SINTUREL,  
Messieurs P. BOUVRY, M.GERVY, O.MORICEAU, J.C.SARAGOSA, J.L.SZYSZKA,  
Pouvoirs de M. MARICHEZ à M.SZYSZKA.  
M. NETO, M. SARAGOCA et TURGNE absents.

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil du 28 mars 2019
- 2) Maintien d'un adjoint au Maire dans ses fonctions
- 3) Questions diverses.

**CONSEIL**

Monsieur le Maire, J.L.SZYSZKA constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h40

Monsieur MORICEAU est désigné scrutateur et Madame BERTRAND secrétaire de séance.

- 1) **Unanimité** pour l'approbation du procès-verbal du 28 MARS 2019
- 2) Monsieur GERVY propose un consensus entre Monsieur le Maire et Mme QUEROU. Monsieur le Maire s'exprime sur le fait qu'il ne souhaite pas retirer sa fonction d'adjointe à Mme QUEROU mais ne souhaite pas lui rendre ses délégations car la perte de confiance devient préjudiciable à la bonne administration des dossiers communaux. Mme QUEROU ne cesse de mettre en cause l'administration de Monsieur le Maire et a voté contre le Budget primitif communal.

Mme QUEROU aborde le sujet du CCAS et Monsieur le Maire lui rappelle que le CCAS et le Conseil Municipal sont 2 entités distinctes.

Le vote s'effectue à bulletin secret. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- 1 abstention
- 10 Pour le maintien de Mme QUEROU dans sa fonction d'adjointe au Maire
- 0 Contre

Le Conseil Municipal maintient Mme QUEROU dans sa fonction d'adjointe au Maire.

**3) QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h20.